

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00737
Numéro SIREN : 450 792 999
Nom ou dénomination : SOPRA BANKING SOFTWARE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008418



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aca Nexia
Membre de Nexia International

31, rue Henri Rochefort
75017 Paris

Sopra Banking Software

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153

ACA NEXIA

MEMBRE DE NEXIA INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
31, rue Henri Rochefort – 75017 Paris
Capital de 640 000 euros – RCS Paris B 331 057 406

Sopra Banking Software

Société anonyme

RCS Annecy 450 792 999

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sopra Banking Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sopra Banking Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans

le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- L'actif de la société Sopra Banking Software est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 5.1.3 « *Immobilisations financières* » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons estimé le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
- La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédits projetées tel qu'indiqué dans les notes 4.2.3 « *Engagement retraite : montant comptabilisé au compte de résultat* » et 5.4.1 « *Provisions pour indemnités de départ à la retraite* » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.
- Les fonds de commerce et malis de fusion sont comptabilisés et évalués conformément aux principes comptables décrits dans la note 5.1.1 « *Immobilisations incorporelles* » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des hypothèses de valorisation retenues et leur correcte application.
- Les frais de développement sont comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans la note 5.1.1 « *Immobilisations incorporelles* » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à vérifier le bien-fondé de l'approche retenue et sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense le 22 avril 2022

Aca Nexia

Paris, le 22 avril 2022

DocuSigned by:

75636F48A1E940D...
Jérôme Neyret

DocuSigned by:

24C6A6E0823F472...
Bruno Pouget

DocuSigned by:

E6E6B21778364AC...
Olivier Juramie

Sopra Banking Software

Comptes annuels

31 décembre 2021

Le 28 mars 2022

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires net	300 676	236 026
Autres produits d'exploitation	11 716	5 910
Produits d'exploitation	312 392	241 936
Achats consommés	2 908	1 282
Charges de personnel	154 714	127 875
Autres charges d'exploitation	178 348	165 718
Impôts et taxes	9 075	7 784
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	12 905	9 900
Charges d'exploitation	357 950	312 559
Résultat d'exploitation	-45 558	-70 623
Charges et produits financiers	13 685	12 158
Résultat courant avant impôts	-31 873	-58 465
Charges et produits exceptionnels	1 007	-4 314
Participation et intéressement des salariés	-1 801	-353
Impôts sur les résultats	4 624	5 788
RESULTAT NET	-28 043	-57 344

Le 28 mars 2022

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	2021	2020
Immobilisations incorporelles	307 371	124 649	182 722	188 215
Immobilisations corporelles	5 222	4 345	877	485
Immobilisations financières	288 367	39 711	248 656	234 897
Actif immobilisé	600 960	168 705	432 255	423 597
Stocks et en-cours	26	-	26	1 337
Clients et comptes rattachés	122 466	-	122 466	145 355
Autres créances et comptes de régularisation	56 496	3 245	53 251	50 470
Disponibilités	1 419	-	1 419	1 172
Actif circulant	180 407	3 245	177 162	198 334
Frais d'émission d'emprunt	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	635	-	635	673
TOTAL DE L'ACTIF	782 002	171 950	610 052	622 604

PASSIF (en milliers d'euros)	2021	2020
Capital	161 867	161 867
Réserves	5 568	5 568
Report à nouveau	-106 235	-48 891
Résultat	-28 043	-57 344
Provisions réglementées	389	389
Capitaux propres	33 545	61 588
Autres Fonds Propres	163	163
Provisions	28 950	34 311
Emprunts et dettes financières	62 173	57 694
Fournisseurs et comptes rattachés	51 270	66 323
Dettes fiscales et sociales	46 282	49 301
Autres dettes et comptes de régularisation	387 332	352 945
Dettes	547 057	526 263
Ecart de conversion passif	337	279
TOTAL DU PASSIF	610 052	622 604

Le 28 mars 2022

Sommaire de l'Annexe aux comptes annuels

1.	Description de la Société	6
2.	Faits majeurs	6
2.1.	Impact de la crise liée à la Covid-19	6
2.2.	Opération sur titres et restructuration	7
2.2.1.	Recapitalisation	7
2.2.2.	Restructuration	7
3.	Principes comptables	7
4.	Notes relatives au compte de résultat	8
4.1.	Produits d'exploitation	8
4.1.1.	Chiffre d'affaires	8
4.1.2.	Transferts de charges	10
4.2.	Charges et avantages au personnel	10
4.2.1.	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise et intéressement	10
4.2.2.	Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme	10
4.2.3.	Engagement retraite : montant comptabilisé au compte de résultat	11
4.2.4.	Autres informations	11
4.3.	Résultat financier	12
4.4.	Résultat exceptionnel	12
4.5.	Impôts sur les bénéfices	13
4.5.1.	Intégration fiscale	13
4.5.2.	Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel	13
4.5.3.	Situation fiscale différée et latente	14
5.	Notes relatives au bilan	15
5.1.	Actif immobilisé	15
5.1.1.	Immobilisations incorporelles	15
5.1.2.	Immobilisations corporelles	17
5.1.3.	Immobilisations financières.	18
5.2.	Autres éléments d'actif	20
5.2.1.	Stocks d'en-cours	20
5.2.2.	Créances clients	20
5.2.3.	Autres créances et comptes de régularisation	21
5.2.4.	Ecart de conversion actif	21
5.2.5.	Dépréciation de l'actif circulant	21
5.2.6.	Produits à recevoir	22
5.3.	Capitaux propres	22

Le 28 mars 2022

5.3.1.	Tableau de variation des capitaux propres	22
5.3.2.	Capital social	22
5.3.3.	Provisions réglementées	22
5.4.	Provisions pour risques et charges	23
5.4.1.	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	23
5.4.2.	Provisions pour risques fiscaux	25
5.5.	Autres éléments de passif	25
5.5.1.	Dettes emprunts et dettes financières	25
5.5.2.	Dettes fournisseurs	25
5.5.3.	Dettes fiscales et sociales	25
5.5.4.	Autres dettes et comptes de régularisation	26
5.5.5.	Charges à payer	26
5.5.6.	Ecart de conversion passif	26
5.6.	Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice	27
5.6.1.	Créances	27
5.6.2.	Dettes	27
6.	Autres informations	28
6.1.	Engagements hors bilan	28
6.1.1.	Engagements hors bilan donnés	28
6.1.2.	Engagements hors bilan reçus	28
6.2.	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	28
6.3.	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	29

Le 28 mars 2022

1. Description de la Société

Sopra Banking Software est une société du groupe Sopra Steria.

Son siège social est établi au 3 rue du pré Faucon à Annecy.

Sopra Banking Software a pour activités :

- L'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ;
- L'exercice de la profession de conseil en management et plus généralement toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant notamment aux activités de conseil, recherche, étude, formation, outils dans le domaine du management ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités ;
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2. Faits majeurs

2.1. Impact de la crise liée à la Covid-19

Lors de sa survenance au premier semestre 2020, la pandémie de la Covid-19 avait fait surgir des difficultés opérationnelles majeures en termes de poursuite des activités, d'adaptation des organisations, de mise en sécurité des personnes et de prise en compte des mesures sanitaires. Elle avait eu des effets tant sur les états financiers statutaires de l'entité et les états financiers consolidés du Groupe que sur les estimations qu'elle utilise pour évaluer certains actifs et passifs ou certains produits ou charges et sur le risque de liquidité.

Cette situation ne s'est ni reproduite, ni poursuivie en 2021.

Pour mémoire, la Société avait fait porter la totalité de la sous-activité induite par la crise dans son résultat d'exploitation. Elle s'était traduite par la suspension ou l'arrêt de contrats avec les clients, compensés partiellement par une diminution des charges de personnel liée à la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et à la réduction de certains postes de charges tels que les frais de déplacement. Par ailleurs, elle avait mis en œuvre, des mesures de restructuration et de réorganisation

Le 28 mars 2022

dont les effets avaient été comptabilisés en résultat exceptionnel en complément des mesures qui avaient été décidées antérieurement à la crise.

Enfin, la Société avait fait face à des surcoûts logistiques pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et pour remédier aux problématiques sanitaires, notamment de distanciation sociale, dans l'ensemble de ses bureaux. Ces surcoûts uniques et inhabituels avaient été considérés également comme des éléments exceptionnels.

2.2. Opération sur titres et restructuration

2.2.1. Recapitalisation

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des opérations de recapitalisation ses filiales établies au Maroc et au Cameroun pour un montant global de 16 555 k€ (cf. note 5.1.3.a).

2.2.2. Restructuration

Dans le cadre de la rationalisation de l'organigramme juridique du secteur Banking, la Société a acquis, au cours de l'exercice, les titres d'APAK US auprès de sa filiale APAK UK pour un montant de 774 k€.

3. Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2020-09 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence, des hypothèses de base suivante :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés. Par ailleurs, la continuité de la Société n'est pas remise en cause malgré les pertes de l'exercice 2021 du fait du soutien de sa maison-mère, Sopra Steria Group, compte tenu notamment des montants mis à disposition en compte-courant.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le 28 mars 2022

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « *écart de conversion* ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations faisant l'objet d'une couverture ou dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marché se ventile de la manière suivante :

	2021	2020
Licences	12,4%	12,6%
Redev. Maintenance	34,2%	33,4%
Consulting	1,0%	1,2%
Outsourcing	8,9%	10,2%
Service de mise en œuvre	43,4%	42,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sur les 300 676 k€ de chiffre d'affaires 2021, 114 616 k€ sont réalisés à l'international.

Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Le 28 mars 2022

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'intérim pour définir un modèle d'exploitation cible. Elle est alors constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisé en Stocks et en-cours sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaires des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée à l'avancement.

Licences

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant que prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation. Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si la Société agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution

Le 28 mars 2022

de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Transferts de charges

Au cours de l'exercice 2021, les transferts de charges se sont élevés à 4 130 k€.

Ils correspondent principalement à des virements d'un poste de charge à un autre ou à des refacturations intragroupes de coûts de structure pris initialement en charge par Sopra Banking Software France dans le cadre de la gestion de certains contrats.

4.2. Charges et avantages au personnel

4.2.1. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise et intéressement

La participation des salariés, déterminée dans les conditions de droit commun, est nulle sur l'exercice 2021, le résultat fiscal étant déficitaire.

Le 28 juin 2021, la société a conclu un nouvel accord d'intéressement.

Ce poste comprend uniquement une charge relative à l'intéressement des salariés pour un montant total de 1 801 k€.

4.2.2. Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme

L'Assemblée générale mixte de Sopra Steria Group en date du 22 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux et ce, dans la limite d'un maximum de 3% du capital social de Sopra Steria Group au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

A l'échéance, le Conseil d'administration de Sopra Steria Group peut décider l'émission d'actions nouvelles de Sopra Steria Group ou le rachat préalable d'actions existantes pour servir les plans.

Les actions de performance de Sopra Steria Group sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

En 2021, le plan « LTI 2018 » est arrivé à échéance et le nouveau plan, « LTI 2021 », a été émis le 26 mai 2021 sur décision du conseil d'administration de Sopra Steria Group.

A ce titre, la société Sopra Banking Software a provisionné au 31 décembre 2021, le coût du service rendu par la société mère Sopra Steria Group, au titre du plan LTI 2021 pour un montant de 475 k€.

Le 28 mars 2022

La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

Dans le cadre de plans pluriannuels, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition, pour constater la sortie de ressources probable. Cette provision est réévaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci.

4.2.3. Engagement retraite : montant comptabilisé au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 949	1 425
Intérêts sur l'obligation	119	229
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	477	372
Coût des services passés	6	6
Total porté dans le poste "dotation d'exploitation"	2 551	2 032
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	19 990	14 288
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	2 550	2 032
Prestations versées	-862	-563
Transfert intra-groupe et apports partiels d'actifs	-	4 233
Passif net à la clôture	21 678	19 990

Les hypothèses de calcul de cet engagement sont les suivants :

- chaque collaborateur a droit à une indemnité de départ à la retraite ;
- l'indemnité est calculée selon les modalités prévues par la convention collective à laquelle elle est rattachée ;
- âge de départ volontaire à la retraite : 65 ans ;
- taux d'évolution des salaires : 2,5% ;
- taux de charges sociales : 45,5% ;
- taux de rotation du personnel : de 0% à 11,50% ;
- taux d'actualisation : 0,98%.

4.2.4. Autres informations

a. Effectifs

L'effectif moyen 2021 s'élève à 1 708 personnes.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 1 671 personnes.

Le 28 mars 2022

b. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les rémunérations versées en 2021 aux organes de direction s'élèvent à 377 k€.

4.3. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes reçus des participations	30 510	13 952
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-949	-1 006
Intérêts sur participation des salariés	-	-
Actualisation de la provision retraite	-119	-228
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	-3 382	-2 961
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	-3 017	3 151
Dépréciation des titres de participation	-5 560	-
Autres dotations et reprises de provisions financières	-3 785	-722
Autres produits et charges financiers	-13	-28
RESULTAT FINANCIER	13 685	12 158

Le résultat de change est principalement lié :

- aux opérations réalisées au cours de l'exercice en livre sterling, en dinar tunisien et en dollar US ;
- à l'endettement en livre sterling relatif à l'acquisition des titres du groupe APAK.

4.4. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2021	2020
Cession des immobilisations financières	-4	2
Risques fiscaux	4 147	64
Coût de réorganisation	-3 114	-1 528
Amortissements dérogatoires	-	-
Autres	-22	-2 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 007	-4 314

Le résultat exceptionnel 2021 a été principalement impacté par :

- des coûts de réorganisation : - 3 114 k€ ;
- le déboucement du contrôle fiscal 2014 -2016 pour un montant net de reprise de provision pour risque fiscaux de 4 147 k€. La part non consommée de cette reprise s'élève à 3 308 k€.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Le 28 mars 2022

4.5. Impôts sur les bénéfiques

4.5.1. Intégration fiscale

Sopra Steria Group et certaines de ses filiales se sont placées sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante.

Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues à l'article 2 des conventions, les économies d'impôt, constatées par la société intégrante au cours d'un exercice, résultant de l'utilisation des déficits fiscaux et moins-values nettes à long terme transmis par les sociétés intégrées ne sont que provisoires puisqu'elles seront prises en compte au niveau des sociétés intégrées pour la détermination de leur impôt des exercices suivants.

4.5.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôts sur le résultat courant	-	-
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	-
Effet de l'intégration fiscale	-	-
Impôt suite à contrôle fiscal	839	-
Crédit d'impôt recherche	-5 463	-5 788
TOTAL	-4 624	-5 788

Sopra Banking Software a enregistré en 2021 un crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice d'un montant de 4 500 k€ et un ajustement du CIR 2020 de 963 k€.

L'impôt suite à contrôle fiscal est relatif au débouclage du contrôle fiscal 2014-2016.

Le 28 mars 2022

4.5.3. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	2021	2020
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS		
Charges non déductibles temporairement		
- C3S	277	254
- provision pour retraite	21 678	19 875
- provision pour perte de change	484	672
- Amortissements d'incorporels	5 801	4 522
- autres	1 102	1 372
Produits non taxables temporairement		
- plus-values de fusions/Conversion		-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		
- Ecart de conversion actif	337	279
- Ecart de conversion passif	-634	-672
TOTAUX	29 045	26 302
II. ELEMENTS A IMPUTER		
Déficits reportables fiscalement	342 852	287 675
III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE		
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-34 848	-34 848

Le 28 mars 2022

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actif immobilisé

5.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et développement	46 281	-	-	-	46 281
Concessions, brevets, droits similaires	69 479	-	-	22	69 457
Fonds de commerce	158 473	-	-	-	158 473
Autres immobilisations incorporelles	33 160	-	-	-	33 160
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	307 393	-	-	22	307 371

	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et développement	39 052	-	4 890	3 574	40 368
Concessions, brevets, droits similaires	63 060	-	2 877	-	65 937
Fonds de commerce	11 857	-	-	-	11 857
Autres immobilisations incorporelles	5 209	-	1 278	-	6 487
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	119 178	-	9 045	3 574	124 649

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de frais de recherche et développement ;
- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds commerciaux acquis ou apportés lors de fusions.

Les dépenses de recherche et de développement des logiciels et solutions, évalués à 94 448 k€, au titre de l'exercice 2021 ont été intégralement comptabilisées en charges.

Le 28 mars 2022

Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des logiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'ensemble de ces coûts est amorti de façon linéaire sur la 5 ans à partir de la date de livraison.

Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'un à dix ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial est composé des éléments acquis d'un fonds de commerce qui ne peuvent figurer à d'autres postes du bilan. Il est ainsi obtenu par différence entre d'une part la valeur totale d'un fonds de commerce et d'autre part par la somme des éléments du fonds qu'il est possible de comptabiliser distinctement au bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Les fonds commerciaux sont affectés à un groupe d'actifs pour pouvoir être testés à un niveau de pertinence qui permet le suivi de leur performance.

Les dépréciations antérieurement comptabilisées sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Mali technique de fusion

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps.

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté.

Chaque quote-part du mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique.

Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

Le 28 mars 2022

5.1.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Installations techniques	2 207	-	642	-	2 849
Aménagements divers	2 059	-	-	-	2 059
Matériels de transport	4	-	-	-	4
Mobiliers et matériels de bureau	302	-	7	-	309
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	4 572	-	649	-	5 221

	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Installations techniques	2 010	-	202	-	2 212
Aménagements divers	1 795	-	50	-	1 845
Matériels de transport	4	-	-	-	4
Mobiliers et matériels de bureau	278	-	5	-	283
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 087	-	257	-	4 344

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Le 28 mars 2022

5.1.3. Immobilisations financières.

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	261 862	-	19 404	3	281 263
Prêts et autres immobilisations financières	6 254	-	947	97	7 104
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	268 116	-	20 351	100	288 367

	Dépréciations (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	30 846	-	5 560	-	36 406
Prêts et autres immobilisations financières	2 374	-	931	-	3 305
TOTAL DES DEPRECIATIONS	33 220	-	6 491	-	39 711

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est constituée des valeurs d'entreprises diminuées de leur endettement net. Les valeurs d'entreprises sont déterminées sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus des plans d'activité établis par la Direction sur un horizon à cinq ans.

a. Détails des variations des montants bruts des participations et créances rattachées

Les augmentations réalisées au cours de la période sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Titres concernés	Opérations	Montant
Sopra Banking Software Cameroun	Recapitalisation	2 660
Sopra Banking Software Maroc	Recapitalisation	13 895
Apak US	Acquisition de titres	774
Fidor	Complément de prix	2 075
TOTAL		19 404

Le 28 mars 2022

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, les variations des dépréciations sur l'exercice 2020 ont été les suivantes :

(en milliers d'euros)	Dépréciations (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
Sopra Banking Software Belgium	9 707	-	-	-	9 707
SAMIC	4 204	-	3 795	-	7 999
Field Solutions Lyd	2 100	-	-	-	2 100
Sopra Banking Software 123 Limited (Angleterre)	6 869	-	-	-	6 869
Cassiopae Ltd	758	-	-	-	758
Sopra Banking Software Brazil	5 581	-	-	-	5 581
Autres participations	1 625	-	1 765	-	3 390
Prêt Sopra Banking Software Brazil	2 376	-	920	-	3 296
Autres	-	-	11	-	11
TOTAL	33 220	-	6 491	-	39 711

c. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus mali de fusion inclus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultats	Dividendes encaissés par la société	Observations
				Brute	Nette						
Europe	Sopra Banking Software Belgique	250	22 549	100	125 903	116 196	-	-	75 791	12 919	15 000
	Sopra Banking Software Luxembourg	1 500	5 078	100	3 767	3 767	-	-	18 485	3 687	3 510
	Sopra Banking Software GmbH	25	26 021	100	18 232	18 232	-	-	37 950	1 854	8 000
	Sopra Banking Software Spain	100	1 572	100	100	100	1 486	-	17 111	831	-
	SAMIC	160	-2 554	100	8 000	-	421	-	3 797	-3 256	3 000
	SAB PACIFIQUE	1	15	100	1	1	-	-	276	-80	-
	Sopra Banking Software 123	60	-36	100	6 925	56	-	-	-	-24	-
	Sopra Banking Software Ltd	8 735	85 745	100	84 369	84 369	-	-	54 467	11 660	-
	Field Solutions	123	-123	100	2 100	-	-	-	-	-	-
	Cassiopae Ltd	899	-503	100	1 022	264	-	-	-	-	-
OR SYSTEM POLSKA	22	nc	100	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Amérique	Sopra Banking Software US		-4 174	100	774	-	-	4 532	274	-	
	Sopra Banking Software Brazil	3 629	-5 209	100	5 581	-	3 294	675	-991	-	
Asie	Sopra Banking Software Singapore	54	143	100	332	332	2 031	139	44	-	
	Sopra Banking Software Inde	1	5 598	100	2	2	-	24 190	1 828	-	
Africa	Sopra Banking Software Tunisia	46	-3 229	100	2 150	2 150	-	1 514	-1 150	-	
	SAB Tunisie	306	-495	100	508	508	-	1 643	-626	-	
	Sopra Banking Software Morocco	1 904	-5 240	100	14 163	14 163	5 217	-	10 857	-5 214	
	SAB Atlas	10	-99	100	9	9	-	-	334	-279	
	Sopra Software Cameroun	76	-85	95	2 662	2 662	1 443	-	2 824	-276	
	Sopra Banking Côte d'Ivoire	1 496	-967	100	4 099	839	48	-	1 716	-771	
	Sopra Banking Gabon	3	-404	100	107	-	425	-	62	-60	
	Sopra Banking Software Sénégal	404	-439	100	404	404	391	-	337	-224	
	BSM	14	-136	100	14	14	-	-	-	18	
	SAB MED	17	2 097	98	15	15	5	-	5 973	1 349	1 000
Fidor FZCO											

Le 28 mars 2022

d. Prêts et autres immobilisations financières

À la clôture, ce poste est composé notamment d'un prêt octroyé à la filiale brésilienne pour 3 294k€ et d'une créance rattachée à la filiale tunisienne pour 3 246 k€.

5.2. Autres éléments d'actif

5.2.1. Stocks d'en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	Stock (au début d'exercice)	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Stock (fin d'exercice)
Consommables	8	-	-	-	8
En-cours de production	1 329	-	-	1 311	18
TOTAL	1 337	-	-	1 311	26

Les coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat sont différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'ils soient probables et génèrent des avantages économiques futurs.

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût direct de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

5.2.2. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Clients hors Groupe et comptes rattachés	54 670	68 882
Factures à établir	34 304	52 142
Clients Groupe (y compris factures à établir)	33 492	24 331
TOTAL	122 466	145 355

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement notamment lorsqu'il est lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Le 28 mars 2022

5.2.3. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	9	20
Organismes sociaux	158	113
Etat et autres collectivités publiques		
▪ Impôts sur les bénéficiaires	-	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	3 652	5 042
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	2 873	3 219
Groupe et associés	45 428	40 294
Dépréciation des comptes courants	-3 245	-5 237
Débiteurs divers	1 493	4 392
Charges constatées d'avance	2 883	2 627
TOTAL	53 251	50 470

Le poste « *Autres impôts, taxes et assimilés* » comprend notamment les crédits d'impôts exclus du champ d'application d'intégration fiscale, non imputés et non financés au 31 décembre 2021 pour 1 693 k€.

Le poste « *Groupes & associés* » est constitué :

- Des avances faites en compte courant avec les filiales de la Société pour 12 049 k€ ;
- Du compte courant d'intégration fiscale pour un montant de 31 186 k€. Ce poste est principalement composé de crédits d'impôt non imputés et non financés.

Les charges constatées d'avance sont relatives à des prestations facturées en 2021 imputables sur les exercices suivants.

5.2.4. Ecart de conversion actif

Le poste « *écart de conversion actif* » s'établit à 635 k€ à fin décembre 2021, contre 673 k€ à fin 2020.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Ecart de conversion actif	635	673
TOTAL	635	673

5.2.5. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Dépréciations (début exercice)	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
Sur comptes clients	-	-	-	-
Sur comptes courants	5 237	471	2 463	3 245
TOTAL	5 237	471	2 463	3 245

Le 28 mars 2022

5.2.6. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-	-
Clients et comptes rattachés	50 543	59 650
Créances fiscales et sociales	138	113
Autres créances	467	449
TOTAL	51 148	60 212

5.3. Capitaux propres

5.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants (début exercice)	Affectation du résultat	Augmentation/ réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montants (fin d'exercice)
Capital	161 867	-	-	-	161 867
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	534	-	-	-	534
Réserves facultatives	5 033	-	-	-	5 033
Report à nouveau	-48 891	-57 344	-	-	-106 235
Résultat	-57 344	57 344	-	-28 043	-28 043
Provisions réglementées	389	-	-	-	389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 588	-	-	-28 043	33 545

5.3.2. Capital social

Le capital social de Sopra Banking Software s'élève au 31 décembre 2021 à 161 866 820 €. Il est composé de 16 186 682 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 10 €.

5.3.3. Provisions réglementées

Ce poste est constitué par un amortissement dérogatoire constatant l'amortissement fiscal sur frais d'acquisitions de titres.

Le 28 mars 2022

5.4. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montants (fin d'exercice)
				Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 990	-	2 552	863	-	21 679
Provisions pour litiges commerciaux	2 375	900	500	500	-	3 275
Provisions pour litiges salariaux	165	-	-	131	-	34
Provisions pour pertes de change	673	-	484	673	-	484
Provisions pour risques fiscaux	10 208	-	-	5 992	3 308	908
Autres provisions pour risques	900	-900	2 570	-	-	2 570
TOTAL	34 311	-	6 106	8 159	3 308	28 950

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

La Société provisionne les risques suivants :

- des risques commerciaux (coûts estimés des dépenses de garantie, « pertes à terminaison » sur certains contrats à long terme) ;
- des coûts liés au personnel (coûts de restructuration, plan d'actions gratuites subordonnées à la réalisation de critères de performance, avantages postérieurs à l'emploi qui couvrent les engagements en matière de retraite, compléments de retraite et indemnités assimilés) ;
- des coûts liés aux locaux (locaux vacants, remises en état) ;
- des risques financiers tels que les pertes de change ou des pertes allant au-delà des participations ;
- des risques de redressements liés à des contrôles de vérifications de comptabilité.

À noter que les provisions constatées, au titre du principe de prudence, ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

5.4.1. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Sopra Banking Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées ci-dessous.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de turnover sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le 28 mars 2022

La Société utilise le taux Bloomberg d'une durée de 20 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Au 31 décembre 2021, ce taux s'élève à 0.98%.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 21 678 k€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	26 551	24 651
Juste valeur des actifs du régime	-303	-304
Différentiel	-	-
Valeur actualisée de l'obligation financée	26 248	24 347
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	-4 558	-8 572
Transfert intra-groupe et apports partiels d'actifs	-	4 233
Coût non comptabilisé des services passés	-12	-18
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	21 678	19 990
Montants au bilan	-	-
Passifs	21 678	19 990
Actifs	-	-
Obligation nette au bilan	21 678	19 990

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC a considéré que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entrait dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC qui a modifié la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

Cette modification n'a eu aucun effet dans le mode de détermination des engagements de départ en retraite comptabilisés par Sopra Banking Software et est sans impact sur ses comptes.

Sopra Banking Software provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Banking Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

Le 28 mars 2022

5.4.2. Provisions pour risques fiscaux

Au cours de l'exercice suite au débouclage du litige relatif au contrôle fiscal des années 2014 à 2016, la société a repris l'intégralité de la provision correspondante pour un montant de 9 300k€.

Ce poste ne comprend désormais que le risque lié à la vérification des comptes des années 2012 à 2013 pour un montant de 908 k€.

5.5. Autres éléments de passif

5.5.1. Dettes emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Montants (fin d'exercice)
Autres emprunts et dettes financières	57 614	-	4 471	58	62 027
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	80	-	66	-	146
TOTAL	57 694	-	4 537	58	62 173

Les dettes financières sont relatives à la position créditrice du cash pool notionnel utilisé dans le cadre du refinancement de sa filiale anglaise.

5.5.2. Dettes fournisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	2 841	6 067
Factures non parvenues	8 819	13 064
Fournisseurs Groupe (y compris factures non parvenues)	39 610	47 192
TOTAL	51 270	66 323

5.5.3. Dettes fiscales et sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	18 906	15 222
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 447	19 288
Etat et autres collectivités publiques		
▪ Impôts sur les bénéfices	213	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	14 138
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	765	653
TOTAL	46 282	49 301

Le 28 mars 2022

5.5.4. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	344	344
Groupe et associés	350 064	303 178
Autres dettes	13 672	14 272
Produits constatés d'avance	23 252	35 151
TOTAL	387 332	352 945

Le poste « Groupe et associés » comprend notamment les avances financières reçues de la société mère de Sopra Banking Software.

Les dettes sur immobilisations sont composées de compléments de prix d'acquisitions de titres.

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

5.5.5. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
CHARGES A PAYER		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	146	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 594	45 226
Clients - Avoirs à établir	10 428	12 845
Dettes fiscales et sociales	27 885	23 162
Autres dettes	1 000	-
TOTAL	70 053	81 313

5.5.6. Ecart de conversion passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Ecart de conversion passif	337	279
TOTAL	337	279

Le 28 mars 2022

5.6. Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

5.6.1. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	7 104	3 727	3 377
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	127 466	127 466	-
Personnel et comptes rattachés	9	9	-
Organismes sociaux	158	158	-
Etat et autres collectivités publiques			
▪ Impôts sur les bénéfices	-	-	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	3 652	3 652	-
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	2 873	2 873	-
Groupe et associés	45 428	26 998	18 430
Débiteurs divers	1 493	1 493	-
Charges constatées d'avance	2 883	2 883	-
TOTAL	191 066	169 259	21 807

5.6.2. Dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres fonds propres				
▪ Avance conditionnée	163	-	163	-
Emprunts et dettes financières divers	62 173	62 173	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	51 270	51 270	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 906	18 906	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 447	13 447	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
▪ Impôts sur les bénéfices	213	213	-	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	12 951	-	-
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	765	765	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	344	344	-	-
Groupe et associés	350 064	350 064	-	-
Autres dettes	13 673	13 673	-	-
Produits constatés d'avance	28 251	28 251	-	-
TOTAL	552 220	552 057	163	-

Le 28 mars 2022

6. Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Engagements hors bilan donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2021
Engagements donnés	
Avals et cautions bancaires	1 482
Contre garantie de cautions non bancaires sur contrats ⁽¹⁾	16 129
Contre garantie bancaire	-
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	754
Valeur nominale des loyers futurs de location immobilière simple	30 147
Total des engagements donnés	48 512

(1) Dans le cadre des contrats de prestations informatiques conclus avec ses clients, la Société est amenée, sur demande formelle des clients, à souscrire des engagements de garantie vis-à-vis de ses filiales eu égard aux engagements pris par ces dernières dans les contrats qui les lient directement aux clients. A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

6.1.2. Engagements hors bilan reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021
Engagements reçus	
Avals et autres garanties bancaires	-
Contre garantie de cautions non bancaires sur contrats ⁽¹⁾	16 129
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	117
Total des engagements reçus	16 246

6.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2022 de Sopra Steria Group, société mère de Sopra Banking Software, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan groupe d'actionnariat salarié WeShare selon les mêmes conditions que les précédents, compte tenu de leur succès. L'offre sera réalisée par une cession d'actions existantes.

Le 28 mars 2022

6.3. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

<i>(en milliers euros)</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Situation financière en fin d'exercice						
n Capital social	161 867	161 867	161 867	161 867	161 867	161 867
n Nombre d'actions émises	16 187	16 187	16 187	16 187	16 187	16 187
n Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives						
n Chiffre d'affaires hors taxes	300 676	236 026	270 768	243 987	230 713	193 843
n Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-28 618	-53 061	-50 030	-45 306	14 609	-15 754
n Impôts sur les bénéfices	-5 462	-5 788	-7 005	-12 463	-12 644	-8 004
n Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-28 043	-57 344	-48 891	-63 770	18 373	-13 110
n Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action						
n Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-1,43	-2,92	-2,66	-2,03	1,68	-0,48
n Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-1,73	-3,54	-3,02	-3,94	1,14	-0,81
n Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-	-
Personnel						
n Nombre de salariés	1 671	1 770	1 479	1 480	1 295	1 287
n Montant de la masse salariale	106 292	87 706	91 110	84 469	70 743	68 498
n Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres, etc.)	48 695	40 410	42 197	41 114	34 710	32 197

SOPRA BANKING SOFTWARE

Société anonyme au capital de 161.866.820 euros
Siège social : PAE Les Glaisins – Annecy Le Vieux – 74940 Annecy
450 792 999 RCS Annecy

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le dix-huit mai à dix heures trente,

les actionnaires de la société Sopra Banking Software (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société Sopra Steria Group, ainsi que par moyen visio et audio-conférence conformément au dispositif de l'article 13 (II) de la loi n°2022-46 du 22 janvier 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, en entrant en séance.

Les représentants du Comité d'Entreprise, Madame Nathalie BONGARS (en visioconférence) et Monsieur Gérard MICHEL, sont présents.

Assistent par ailleurs à l'Assemblée :

- Eric BIERRY, Directeur général de la Société (en visioconférence) ;
- Jérôme COURAULT, Directeur financier de la Société ; et
- Jeanne LABROUSSE, Directrice juridique de la Société.

La société Mazars et la société ACA Nexia, co-Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'Assemblée est présidée par Eric PASQUIER.

Jeanne LABROUSSE est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 16 186 679 actions sur les 16 186 682 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi et les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à disposition des actionnaires les documents suivants, à savoir :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la copie des courriers électroniques de convocation ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le rapport établi par le Conseil d'administration, y compris le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le projet du texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

et déclare que :

- les documents et renseignements requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vue des présentes décisions, leur ont été adressés ou tenus à disposition, ainsi qu'à la disposition des Commissaires aux comptes et des instances représentatives du personnel, ce dont l'Assemblée lui donne acte ;
- la société n'a reçu aucune demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions ni aucune question écrite.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes,
- Non-renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes suppléant et non remplacement,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre PASQUIER,
- Renouvellement du mandat de la société Sopra GMT,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Paul BOURBON,

- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves COMMANAY,
- Renouvellement du mandat de Madame Claire DUCOS,
- Renouvellement du mandat de Madame Marie-Josèphe HELOU,
- Renouvellement du mandat de Madame Edith MOREAU PARIZET,
- Non-renouvellement du mandat de Monsieur Jean MOUNET,
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Cette lecture est suivie de celle d'extraits du rapport de gestion à travers lesquels le Directeur Général rappelle le projet de la Société.

Il souligne que la volonté de la Société de se concentrer sur ses fonctions métier et ses géographies existantes est très forte, tout en rationalisant son offre et en suivant l'évolution du marché vers plus de cloud et de services opérés. Il insiste aussi sur la nécessité de corriger la trajectoire de Sopra Financing Platform Retail.

Malgré les incertitudes actuelles, le Directeur Général reste confiant, la demande des clients confirmant sa dynamique.

Sont ensuite exposées les principales données chiffrées aussi bien en termes consolidés (chiffre d'affaires : 434,1 millions d'euros et résultat opérationnel d'activité : 17,5 millions d'euros) en augmentation malgré la baisse de la vente de licence.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve les dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, comprises dans les comptes de l'exercice écoulé, s'élevant à 239 524 € et correspondant à un impôt de 64 791 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter en totalité la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à - 28 043 391,91 €, au compte report à nouveau débiteur qui passera ainsi de - 106 235 074,19 € à - 134 278 466,10 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention de cette nature soumise à l'approbation de la présente Assemblée générale et approuve les conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de la société Mazars SA – 61 Rue Henri Regnault – Exaltis - 92075 Paris La Défense CEDEX, en qualité de co-Commissaire aux comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (non-renouvellement du mandat d'un co-commissaires aux comptes suppléant et non remplacement)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle, prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur BELUZE Pierre – 61 Rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de ne pas renouveler son mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Monsieur Pierre PASQUIER)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre PASQUIER expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre PASQUIER pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de la société Sopra GMT)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Sopra GMT, représentée par Madame Kathleen CLARK BRACCO expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de la société Sopra GMT représentée par Madame Kathleen CLARK BRACCO pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Paul BOURBON)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul BOURBON expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul BOURBON pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves COMMANAY)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves COMMANAY expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves COMMANAY pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Madame Claire DUCOS)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Claire DUCOS expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Claire DUCOS pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat Madame Marie-Josèphe HELOU)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Marie-Josèphe HELOU expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Josèphe HELOU pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Madame Edith MOREAU PARIZET)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Edith MOREAU PARIZET expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Edith MOREAU PARIZET pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION (non-renouvellement du mandat de Monsieur Jean MOUNET)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MOUNET expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MOUNET et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION (pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures cinquante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.



Le Président

Eric PASQUIER



Le Secrétaire

Jeanne LABROUSSE

Sopra Banking Software

Comptes annuels

31 décembre 2021

Copie certifiée conforme



Le 28 mars 2022

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires net	300 676	236 026
Autres produits d'exploitation	11 716	5 910
Produits d'exploitation	312 392	241 936
Achats consommés	2 908	1 282
Charges de personnel	154 714	127 875
Autres charges d'exploitation	178 348	165 718
Impôts et taxes	9 075	7 784
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	12 905	9 900
Charges d'exploitation	357 950	312 559
Résultat d'exploitation	-45 558	-70 623
Charges et produits financiers	13 685	12 158
Résultat courant avant impôts	-31 873	-58 465
Charges et produits exceptionnels	1 007	-4 314
Participation et intéressement des salariés	-1 801	-353
Impôts sur les résultats	4 624	5 788
RESULTAT NET	-28 043	-57 344

Le 28 mars 2022

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	2021	2020
Immobilisations incorporelles	307 371	124 649	182 722	188 215
Immobilisations corporelles	5 222	4 345	877	485
Immobilisations financières	288 367	39 711	248 656	234 897
Actif immobilisé	600 960	168 705	432 255	423 597
Stocks et en-cours	26	-	26	1 337
Clients et comptes rattachés	122 466	-	122 466	145 355
Autres créances et comptes de régularisation	56 496	3 245	53 251	50 470
Disponibilités	1 419	-	1 419	1 172
Actif circulant	180 407	3 245	177 162	198 334
Frais d'émission d'emprunt	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	635	-	635	673
TOTAL DE L'ACTIF	782 002	171 950	610 052	622 604

PASSIF (en milliers d'euros)	2021	2020
Capital	161 867	161 867
Réserves	5 568	5 568
Report à nouveau	-106 235	-48 891
Résultat	-28 043	-57 344
Provisions réglementées	389	389
Capitaux propres	33 545	61 588
Autres Fonds Propres	163	163
Provisions	28 950	34 311
Emprunts et dettes financières	62 173	57 694
Fournisseurs et comptes rattachés	51 270	66 323
Dettes fiscales et sociales	46 282	49 301
Autres dettes et comptes de régularisation	387 332	352 945
Dettes	547 057	526 263
Ecart de conversion passif	337	279
TOTAL DU PASSIF	610 052	622 604

Sommaire de l'Annexe aux comptes annuels

1.	Description de la Société	6
2.	Faits majeurs	6
2.1.	Impact de la crise liée à la Covid-19	6
2.2.	Opération sur titres et restructuration	7
2.2.1.	Recapitalisation	7
2.2.2.	Restructuration	7
3.	Principes comptables	7
4.	Notes relatives au compte de résultat	8
4.1.	Produits d'exploitation	8
4.1.1.	Chiffre d'affaires	8
4.1.2.	Transferts de charges	10
4.2.	Charges et avantages au personnel	10
4.2.1.	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise et intéressement	10
4.2.2.	Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme	10
4.2.3.	Engagement retraite : montant comptabilisé au compte de résultat	11
4.2.4.	Autres informations	11
4.3.	Résultat financier	12
4.4.	Résultat exceptionnel	12
4.5.	Impôts sur les bénéfices	13
4.5.1.	Intégration fiscale	13
4.5.2.	Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel	13
4.5.3.	Situation fiscale différée et latente	14
5.	Notes relatives au bilan	15
5.1.	Actif immobilisé	15
5.1.1.	Immobilisations incorporelles	15
5.1.2.	Immobilisations corporelles	17
5.1.3.	Immobilisations financières.	18
5.2.	Autres éléments d'actif	20
5.2.1.	Stocks d'en-cours	20
5.2.2.	Créances clients	20
5.2.3.	Autres créances et comptes de régularisation	21
5.2.4.	Ecart de conversion actif	21
5.2.5.	Dépréciation de l'actif circulant	21
5.2.6.	Produits à recevoir	22
5.3.	Capitaux propres	22

Le 28 mars 2022

5.3.1.	Tableau de variation des capitaux propres	22
5.3.2.	Capital social	22
5.3.3.	Provisions réglementées	22
5.4.	Provisions pour risques et charges	23
5.4.1.	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	23
5.4.2.	Provisions pour risques fiscaux	25
5.5.	Autres éléments de passif	25
5.5.1.	Dettes emprunts et dettes financières	25
5.5.2.	Dettes fournisseurs	25
5.5.3.	Dettes fiscales et sociales	25
5.5.4.	Autres dettes et comptes de régularisation	26
5.5.5.	Charges à payer	26
5.5.6.	Ecart de conversion passif	26
5.6.	Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice	27
5.6.1.	Créances	27
5.6.2.	Dettes	27
6.	Autres informations	28
6.1.	Engagements hors bilan	28
6.1.1.	Engagements hors bilan donnés	28
6.1.2.	Engagements hors bilan reçus	28
6.2.	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	28
6.3.	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	29

1. Description de la Société

Sopra Banking Software est une société du groupe Sopra Steria.

Son siège social est établi au 3 rue du pré Faucon à Annecy.

Sopra Banking Software a pour activités :

- L'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ;
- L'exercice de la profession de conseil en management et plus généralement toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant notamment aux activités de conseil, recherche, étude, formation, outils dans le domaine du management ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités ;
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2. Faits majeurs

2.1. Impact de la crise liée à la Covid-19

Lors de sa survenance au premier semestre 2020, la pandémie de la Covid-19 avait fait surgir des difficultés opérationnelles majeures en termes de poursuite des activités, d'adaptation des organisations, de mise en sécurité des personnes et de prise en compte des mesures sanitaires. Elle avait eu des effets tant sur les états financiers statutaires de l'entité et les états financiers consolidés du Groupe que sur les estimations qu'elle utilise pour évaluer certains actifs et passifs ou certains produits ou charges et sur le risque de liquidité.

Cette situation ne s'est ni reproduite, ni poursuivie en 2021.

Pour mémoire, la Société avait fait porter la totalité de la sous-activité induite par la crise dans son résultat d'exploitation. Elle s'était traduite par la suspension ou l'arrêt de contrats avec les clients, compensés partiellement par une diminution des charges de personnel liée à la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et à la réduction de certains postes de charges tels que les frais de déplacement. Par ailleurs, elle avait mis en œuvre, des mesures de restructuration et de réorganisation

Le 28 mars 2022

dont les effets avaient été comptabilisés en résultat exceptionnel en complément des mesures qui avaient été décidées antérieurement à la crise.

Enfin, la Société avait fait face à des surcoûts logistiques pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et pour remédier aux problématiques sanitaires, notamment de distanciation sociale, dans l'ensemble de ses bureaux. Ces surcoûts uniques et inhabituels avaient été considérés également comme des éléments exceptionnels.

2.2. Opération sur titres et restructuration

2.2.1. Recapitalisation

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des opérations de recapitalisation ses filiales établies au Maroc et au Cameroun pour un montant global de 16 555 k€ (cf. note 5.1.3.a).

2.2.2. Restructuration

Dans le cadre de la rationalisation de l'organigramme juridique du secteur Banking, la Société a acquis, au cours de l'exercice, les titres d'APAK US auprès de sa filiale APAK UK pour un montant de 774 k€.

3. Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2020-09 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence, des hypothèses de base suivante :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés. Par ailleurs, la continuité de la Société n'est pas remise en cause malgré les pertes de l'exercice 2021 du fait du soutien de sa maison-mère, Sopra Steria Group, compte tenu notamment des montants mis à disposition en compte-courant.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le 28 mars 2022

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « *écart de conversion* ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations faisant l'objet d'une couverture ou dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marché se ventile de la manière suivante :

	2021	2020
Licences	12,4%	12,6%
Redev. Maintenance	34,2%	33,4%
Consulting	1,0%	1,2%
Outsourcing	8,9%	10,2%
Service de mise en œuvre	43,4%	42,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sur les 300 676 k€ de chiffre d'affaires 2021, 114 616 k€ sont réalisés à l'international.

Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'intérim pour définir un modèle d'exploitation cible. Elle est alors constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisé en Stocks et en-cours sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaires des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée à l'avancement.

Licences

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant que prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation. Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si la Société agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution

de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Transferts de charges

Au cours de l'exercice 2021, les transferts de charges se sont élevés à 4 130 k€.

Ils correspondent principalement à des virements d'un poste de charge à un autre ou à des refacturations intragroupes de coûts de structure pris initialement en charge par Sopra Banking Software France dans le cadre de la gestion de certains contrats.

4.2. Charges et avantages au personnel

4.2.1. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise et intéressement

La participation des salariés, déterminée dans les conditions de droit commun, est nulle sur l'exercice 2021, le résultat fiscal étant déficitaire.

Le 28 juin 2021, la société a conclu un nouvel accord d'intéressement.

Ce poste comprend uniquement une charge relative à l'intéressement des salariés pour un montant total de 1 801 k€.

4.2.2. Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme

L'Assemblée générale mixte de Sopra Steria Group en date du 22 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux et ce, dans la limite d'un maximum de 3% du capital social de Sopra Steria Group au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

A l'échéance, le Conseil d'administration de Sopra Steria Group peut décider l'émission d'actions nouvelles de Sopra Steria Group ou le rachat préalable d'actions existantes pour servir les plans.

Les actions de performance de Sopra Steria Group sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

En 2021, le plan « LTI 2018 » est arrivé à échéance et le nouveau plan, « LTI 2021 », a été émis le 26 mai 2021 sur décision du conseil d'administration de Sopra Steria Group.

A ce titre, la société Sopra Banking Software a provisionné au 31 décembre 2021, le coût du service rendu par la société mère Sopra Steria Group, au titre du plan LTI 2021 pour un montant de 475 k€.

Le 28 mars 2022

La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

Dans le cadre de plans pluriannuels, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition, pour constater la sortie de ressources probable. Cette provision est réévaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci.

4.2.3. Engagement retraite : montant comptabilisé au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 949	1 425
Intérêts sur l'obligation	119	229
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	477	372
Coût des services passés	6	6
Total porté dans le poste "dotation d'exploitation"	2 551	2 032
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	19 990	14 288
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	2 550	2 032
Prestations versées	-862	-563
Transfert intra-groupe et apports partiels d'actifs	-	4 233
Passif net à la clôture	21 678	19 990

Les hypothèses de calcul de cet engagement sont les suivants :

- chaque collaborateur a droit à une indemnité de départ à la retraite ;
- l'indemnité est calculée selon les modalités prévues par la convention collective à laquelle elle est rattachée ;
- âge de départ volontaire à la retraite : 65 ans ;
- taux d'évolution des salaires : 2,5% ;
- taux de charges sociales : 45,5% ;
- taux de rotation du personnel : de 0% à 11,50% ;
- taux d'actualisation : 0,98%.

4.2.4. Autres informations

a. Effectifs

L'effectif moyen 2021 s'élève à 1 708 personnes.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 1 671 personnes.

Le 28 mars 2022

b. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les rémunérations versées en 2021 aux organes de direction s'élèvent à 377 k€.

4.3. Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
Dividendes reçus des participations	30 510	13 952
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-949	-1 006
Intérêts sur participation des salariés	-	-
Actualisation de la provision retraite	-119	-228
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	-3 382	-2 961
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	-3 017	3 151
Dépréciation des titres de participation	-5 560	-
Autres dotations et reprises de provisions financières	-3 785	-722
Autres produits et charges financiers	-13	-28
RESULTAT FINANCIER	13 685	12 158

Le résultat de change est principalement lié :

- aux opérations réalisées au cours de l'exercice en livre sterling, en dinar tunisien et en dollar US ;
- à l'endettement en livre sterling relatif à l'acquisition des titres du groupe APAK.

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
Cession des immobilisations financières	-4	2
Risques fiscaux	4 147	64
Coût de réorganisation	-3 114	-1 528
Amortissements dérogatoires	-	-
Autres	-22	-2 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 007	-4 314

Le résultat exceptionnel 2021 a été principalement impacté par :

- des coûts de réorganisation : - 3 114 k€ ;
- le déboucement du contrôle fiscal 2014 -2016 pour un montant net de reprise de provision pour risque fiscaux de 4 147 k€. La part non consommée de cette reprise s'élève à 3 308 k€.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Le 28 mars 2022

4.5. Impôts sur les bénéfices

4.5.1. Intégration fiscale

Sopra Steria Group et certaines de ses filiales se sont placées sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante.

Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues à l'article 2 des conventions, les économies d'impôt, constatées par la société intégrante au cours d'un exercice, résultant de l'utilisation des déficits fiscaux et moins-values nettes à long terme transmis par les sociétés intégrées ne sont que provisoires puisqu'elles seront prises en compte au niveau des sociétés intégrées pour la détermination de leur impôt des exercices suivants.

4.5.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôts sur le résultat courant	-	-
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	-
Effet de l'intégration fiscale	-	-
Impôt suite à contrôle fiscal	839	-
Crédit d'impôt recherche	-5 463	-5 788
TOTAL	-4 624	-5 788

Sopra Banking Software a enregistré en 2021 un crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice d'un montant de 4 500 k€ et un ajustement du CIR 2020 de 963 k€.

L'impôt suite à contrôle fiscal est relatif au débouclage du contrôle fiscal 2014-2016.

Le 28 mars 2022

4.5.3. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	2021	2020
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS		
Charges non déductibles temporairement		
- C3S	277	254
- provision pour retraite	21 678	19 875
- provision pour perte de change	484	672
- Amortissements d'incorporels	5 801	4 522
- autres	1 102	1 372
Produits non taxables temporairement		
- plus-values de fusions/Conversion		-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		
- Ecart de conversion actif	337	279
- Ecart de conversion passif	-634	-672
TOTAUX	29 045	26 302
II. ELEMENTS A IMPUTER		
Déficits reportables fiscalement	342 852	287 675
III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE		
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-34 848	-34 848

Le 28 mars 2022

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actif immobilisé

5.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et développement	46 281	-	-	-	46 281
Concessions, brevets, droits similaires	69 479	-	-	22	69 457
Fonds de commerce	158 473	-	-	-	158 473
Autres immobilisations incorporelles	33 160	-	-	-	33 160
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	307 393	-	-	22	307 371

	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et développement	39 052	-	4 890	3 574	40 368
Concessions, brevets, droits similaires	63 060	-	2 877	-	65 937
Fonds de commerce	11 857	-	-	-	11 857
Autres immobilisations incorporelles	5 209	-	1 278	-	6 487
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	119 178	-	9 045	3 574	124 649

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de frais de recherche et développement ;
- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds commerciaux acquis ou apportés lors de fusions.

Les dépenses de recherche et de développement des logiciels et solutions, évalués à 94 448 k€, au titre de l'exercice 2021 ont été intégralement comptabilisées en charges.

Le 28 mars 2022

Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des logiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'ensemble de ces coûts est amorti de façon linéaire sur la 5 ans à partir de la date de livraison.

Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'un à dix ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial est composé des éléments acquis d'un fonds de commerce qui ne peuvent figurer à d'autres postes du bilan. Il est ainsi obtenu par différence entre d'une part la valeur totale d'un fonds de commerce et d'autre part par la somme des éléments du fonds qu'il est possible de comptabiliser distinctement au bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Les fonds commerciaux sont affectés à un groupe d'actifs pour pouvoir être testés à un niveau de pertinence qui permet le suivi de leur performance.

Les dépréciations antérieurement comptabilisées sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Mali technique de fusion

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps.

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté.

Chaque quote-part du mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique.

Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

Le 28 mars 2022

5.1.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Installations techniques	2 207	-	642	-	2 849
Aménagements divers	2 059	-	-	-	2 059
Matériels de transport	4	-	-	-	4
Mobiliers et matériels de bureau	302	-	7	-	309
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	4 572	-	649	-	5 221

	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Installations techniques	2 010	-	202	-	2 212
Aménagements divers	1 795	-	50	-	1 845
Matériels de transport	4	-	-	-	4
Mobiliers et matériels de bureau	278	-	5	-	283
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 087	-	257	-	4 344

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Le 28 mars 2022

5.1.3. Immobilisations financières.

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	261 862	-	19 404	3	281 263
Prêts et autres immobilisations financières	6 254	-	947	97	7 104
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	268 116	-	20 351	100	288 367

	Dépréciations (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	30 846	-	5 560	-	36 406
Prêts et autres immobilisations financières	2 374	-	931	-	3 305
TOTAL DES DEPRECIATIONS	33 220	-	6 491	-	39 711

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est constituée des valeurs d'entreprises diminuées de leur endettement net. Les valeurs d'entreprises sont déterminées sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus des plans d'activité établis par la Direction sur un horizon à cinq ans.

a. Détails des variations des montants bruts des participations et créances rattachées

Les augmentations réalisées au cours de la période sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Titres concernés	Opérations	Montant
Sopra Banking Software Cameroun	Recapitalisation	2 660
Sopra Banking Software Maroc	Recapitalisation	13 895
Apak US	Acquisition de titres	774
Fidor	Complément de prix	2 075
TOTAL		19 404

Le 28 mars 2022

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, les variations des dépréciations sur l'exercice 2020 ont été les suivantes :

(en milliers d'euros)	Dépréciations (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
Sopra Banking Software Belgium	9 707	-	-	-	9 707
SAMIC	4 204	-	3 795	-	7 999
Field Solutions Lyd	2 100	-	-	-	2 100
Sopra Banking Software 123 Limited (Angleterre)	6 869	-	-	-	6 869
Cassiopae Ltd	758	-	-	-	758
Sopra Banking Software Brazil	5 581	-	-	-	5 581
Autres participations	1 625	-	1 765	-	3 390
Prêt Sopra Banking Software Brazil	2 376	-	920	-	3 296
Autres	-	-	11	-	11
TOTAL	33 220	-	6 491	-	39 711

c. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus mali de fusion inclus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultats	Dividendes encaissés par la société	Observations
				Brute	Nette						
Europe	Sopra Banking Software Belgique	250	22 549	100	125 903	116 196	-	-	75 791	12 919	15 000
	Sopra Banking Software Luxembourg	1 500	5 078	100	3 767	3 767	-	-	18 485	3 687	3 510
	Sopra Banking Software GmbH	25	26 021	100	18 232	18 232	-	-	37 950	1 854	8 000
	Sopra Banking Software Spain	100	1 572	100	100	100	1 486	-	17 111	831	-
	SAMIC	160	-2 554	100	8 000	-	421	-	3 797	-3 256	3 000
	SAB PACIFIQUE	1	15	100	1	1	-	-	276	-80	-
	Sopra Banking Software 123	60	-36	100	6 925	56	-	-	-	-24	-
	Sopra Banking Software Ltd	8 735	85 745	100	84 369	84 369	-	-	54 467	11 660	-
	Field Solutions	123	-123	100	2 100	-	-	-	-	-	-
	Cassiopae Ltd	899	-503	100	1 022	264	-	-	-	-	-
OR SYSTEM POLSKA	22	nc	100	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Amérique	Sopra Banking Software US	-	-4 174	100	774	-	-	-	4 532	274	-
	Sopra Banking Software Brazil	3 629	-5 209	100	5 581	-	3 294	-	675	-991	-
Asie	Sopra Banking Software Singapore	54	143	100	332	332	2 031	-	139	44	-
	Sopra Banking Software Inde	1	5 598	100	2	2	-	-	24 190	1 828	-
Africa	Sopra Banking Software Tunisia	46	-3 229	100	2 150	2 150	-	-	1 514	-1 150	-
	SAB Tunisie	306	-495	100	508	508	-	-	1 643	-626	-
	Sopra Banking Software Morocco	1 904	-5 240	100	14 163	14 163	5 217	-	10 857	-5 214	-
	SAB Atlas	10	-99	100	9	9	-	-	334	-279	-
	Sopra Software Cameroun	76	-85	95	2 662	2 662	1 443	-	2 824	-276	-
	Sopra Banking Côte d'Ivoire	1 496	-967	100	4 099	839	48	-	1 716	-771	-
	Sopra Banking Gabon	3	-404	100	107	-	425	-	62	-60	-
	Sopra Banking Software Sénégal	404	-439	100	404	404	391	-	337	-224	-
	BSM	14	-136	100	14	14	-	-	-	18	-
	SAB MED	17	2 097	98	15	15	5	-	5 973	1 349	1 000
	Fidor FZCO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le 28 mars 2022

d. Prêts et autres immobilisations financières

À la clôture, ce poste est composé notamment d'un prêt octroyé à la filiale brésilienne pour 3 294k€ et d'une créance rattachée à la filiale tunisienne pour 3 246 k€.

5.2. Autres éléments d'actif

5.2.1. Stocks d'en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	Stock (au début d'exercice)	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Stock (fin d'exercice)
Consommables	8	-	-	-	8
En-cours de production	1 329	-	-	1 311	18
TOTAL	1 337	-	-	1 311	26

Les coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat sont différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'ils soient probables et génèrent des avantages économiques futurs.

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût direct de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

5.2.2. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Clients hors Groupe et comptes rattachés	54 670	68 882
Factures à établir	34 304	52 142
Clients Groupe (y compris factures à établir)	33 492	24 331
TOTAL	122 466	145 355

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement notamment lorsqu'il est lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Le 28 mars 2022

5.2.3. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	9	20
Organismes sociaux	158	113
Etat et autres collectivités publiques		
▪ Impôts sur les bénéficiaires	-	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	3 652	5 042
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	2 873	3 219
Groupe et associés	45 428	40 294
Dépréciation des comptes courants	-3 245	-5 237
Débiteurs divers	1 493	4 392
Charges constatées d'avance	2 883	2 627
TOTAL	53 251	50 470

Le poste « *Autres impôts, taxes et assimilés* » comprend notamment les crédits d'impôts exclus du champ d'application d'intégration fiscale, non imputés et non financés au 31 décembre 2021 pour 1 693 k€.

Le poste « *Groupes & associés* » est constitué :

- Des avances faites en compte courant avec les filiales de la Société pour 12 049 k€ ;
- Du compte courant d'intégration fiscale pour un montant de 31 186 k€. Ce poste est principalement composé de crédits d'impôt non imputés et non financés.

Les charges constatées d'avance sont relatives à des prestations facturées en 2021 imputables sur les exercices suivants.

5.2.4. Ecart de conversion actif

Le poste « *écart de conversion actif* » s'établit à 635 k€ à fin décembre 2021, contre 673 k€ à fin 2020.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Ecart de conversion actif	635	673
TOTAL	635	673

5.2.5. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Dépréciations (début exercice)	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
Sur comptes clients	-	-	-	-
Sur comptes courants	5 237	471	2 463	3 245
TOTAL	5 237	471	2 463	3 245

Le 28 mars 2022

5.2.6. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-	-
Clients et comptes rattachés	50 543	59 650
Créances fiscales et sociales	138	113
Autres créances	467	449
TOTAL	51 148	60 212

5.3. Capitaux propres

5.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants (début exercice)	Affectation du résultat	Augmentation/ réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montants (fin d'exercice)
Capital	161 867	-	-	-	161 867
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	534	-	-	-	534
Réserves facultatives	5 033	-	-	-	5 033
Report à nouveau	-48 891	-57 344	-	-	-106 235
Résultat	-57 344	57 344	-	-28 043	-28 043
Provisions réglementées	389	-	-	-	389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 588	-	-	-28 043	33 545

5.3.2. Capital social

Le capital social de Sopra Banking Software s'élève au 31 décembre 2021 à 161 866 820 €. Il est composé de 16 186 682 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 10 €.

5.3.3. Provisions réglementées

Ce poste est constitué par un amortissement dérogatoire constatant l'amortissement fiscal sur frais d'acquisitions de titres.

Le 28 mars 2022

5.4. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montants (fin d'exercice)
				Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 990	-	2 552	863	-	21 679
Provisions pour litiges commerciaux	2 375	900	500	500	-	3 275
Provisions pour litiges salariaux	165	-	-	131	-	34
Provisions pour pertes de change	673	-	484	673	-	484
Provisions pour risques fiscaux	10 208	-	-	5 992	3 308	908
Autres provisions pour risques	900	-900	2 570	-	-	2 570
TOTAL	34 311	-	6 106	8 159	3 308	28 950

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

La Société provisionne les risques suivants :

- des risques commerciaux (coûts estimés des dépenses de garantie, « pertes à terminaison » sur certains contrats à long terme) ;
- des coûts liés au personnel (coûts de restructuration, plan d'actions gratuites subordonnées à la réalisation de critères de performance, avantages postérieurs à l'emploi qui couvrent les engagements en matière de retraite, compléments de retraite et indemnités assimilés) ;
- des coûts liés aux locaux (locaux vacants, remises en état) ;
- des risques financiers tels que les pertes de change ou des pertes allant au-delà des participations ;
- des risques de redressements liés à des contrôles de vérifications de comptabilité.

À noter que les provisions constatées, au titre du principe de prudence, ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

5.4.1. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Sopra Banking Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées ci-dessous.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de turnover sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le 28 mars 2022

La Société utilise le taux Bloomberg d'une durée de 20 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Au 31 décembre 2021, ce taux s'élève à 0.98%.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 21 678 k€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	26 551	24 651
Juste valeur des actifs du régime	-303	-304
Différentiel	-	-
Valeur actualisée de l'obligation financée	26 248	24 347
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	-4 558	-8 572
Transfert intra-groupe et apports partiels d'actifs	-	4 233
Coût non comptabilisé des services passés	-12	-18
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	21 678	19 990
Montants au bilan	-	-
Passifs	21 678	19 990
Actifs	-	-
Obligation nette au bilan	21 678	19 990

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC a considéré que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entrait dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC qui a modifié la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

Cette modification n'a eu aucun effet dans le mode de détermination des engagements de départ en retraite comptabilisés par Sopra Banking Software et est sans impact sur ses comptes.

Sopra Banking Software provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Banking Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

Le 28 mars 2022

5.4.2. Provisions pour risques fiscaux

Au cours de l'exercice suite au débouclage du litige relatif au contrôle fiscal des années 2014 à 2016, la société a repris l'intégralité de la provision correspondante pour un montant de 9 300k€.

Ce poste ne comprend désormais que le risque lié à la vérification des comptes des années 2012 à 2013 pour un montant de 908 k€.

5.5. Autres éléments de passif

5.5.1. Dettes emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Montants (fin d'exercice)
Autres emprunts et dettes financières	57 614	-	4 471	58	62 027
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	80	-	66	-	146
TOTAL	57 694	-	4 537	58	62 173

Les dettes financières sont relatives à la position créditrice du cash pool notionnel utilisé dans le cadre du refinancement de sa filiale anglaise.

5.5.2. Dettes fournisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	2 841	6 067
Factures non parvenues	8 819	13 064
Fournisseurs Groupe (y compris factures non parvenues)	39 610	47 192
TOTAL	51 270	66 323

5.5.3. Dettes fiscales et sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	18 906	15 222
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 447	19 288
Etat et autres collectivités publiques		
▪ Impôts sur les bénéfices	213	-
▪ Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	14 138
▪ Autres impôts, taxes et assimilés	765	653
TOTAL	46 282	49 301

Le 28 mars 2022

5.5.4. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	344	344
Groupe et associés	350 064	303 178
Autres dettes	13 672	14 272
Produits constatés d'avance	23 252	35 151
TOTAL	387 332	352 945

Le poste « Groupe et associés » comprend notamment les avances financières reçues de la société mère de Sopra Banking Software.

Les dettes sur immobilisations sont composées de compléments de prix d'acquisitions de titres.

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

5.5.5. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
CHARGES A PAYER		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	146	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 594	45 226
Clients - Avoirs à établir	10 428	12 845
Dettes fiscales et sociales	27 885	23 162
Autres dettes	1 000	-
TOTAL	70 053	81 313

5.5.6. Ecart de conversion passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Ecart de conversion passif	337	279
TOTAL	337	279

Le 28 mars 2022

5.6. Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

5.6.1. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	7 104	3 727	3 377
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	127 466	127 466	-
Personnel et comptes rattachés	9	9	-
Organismes sociaux	158	158	-
Etat et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	3 652	3 652	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	2 873	2 873	-
Groupe et associés	45 428	26 998	18 430
Débiteurs divers	1 493	1 493	-
Charges constatées d'avance	2 883	2 883	-
TOTAL	191 066	169 259	21 807

5.6.2. Dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres fonds propres				
■ Avance conditionnée	163	-	163	-
Emprunts et dettes financières divers	62 173	62 173	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	51 270	51 270	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 906	18 906	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 447	13 447	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
■ Impôts sur les bénéfices	213	213	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	12 951	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	765	765	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	344	344	-	-
Groupe et associés	350 064	350 064	-	-
Autres dettes	13 673	13 673	-	-
Produits constatés d'avance	28 251	28 251	-	-
TOTAL	552 220	552 057	163	-

Le 28 mars 2022

6. Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Engagements hors bilan donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2021
Engagements donnés	
Avals et cautions bancaires	1 482
Contre garantie de cautions non bancaires sur contrats ⁽¹⁾	16 129
Contre garantie bancaire	-
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	754
Valeur nominale des loyers futurs de location immobilière simple	30 147
Total des engagements donnés	48 512

(1) Dans le cadre des contrats de prestations informatiques conclus avec ses clients, la Société est amenée, sur demande formelle des clients, à souscrire des engagements de garantie vis-à-vis de ses filiales eu égard aux engagements pris par ces dernières dans les contrats qui les lient directement aux clients. A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

6.1.2. Engagements hors bilan reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021
Engagements reçus	
Avals et autres garanties bancaires	-
Contre garantie de cautions non bancaires sur contrats ⁽¹⁾	16 129
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	117
Total des engagements reçus	16 246

6.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2022 de Sopra Steria Group, société mère de Sopra Banking Software, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan groupe d'actionnariat salarié WeShare selon les mêmes conditions que les précédents, compte tenu de leur succès. L'offre sera réalisée par une cession d'actions existantes.

Le 28 mars 2022

6.3. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(en milliers euros)	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Situation financière en fin d'exercice						
n Capital social	161 867	161 867	161 867	161 867	161 867	161 867
n Nombre d'actions émises	16 187	16 187	16 187	16 187	16 187	16 187
n Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives						
n Chiffre d'affaires hors taxes	300 676	236 026	270 768	243 987	230 713	193 843
n Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-28 618	-53 061	-50 030	-45 306	14 609	-15 754
n Impôts sur les bénéfices	-5 462	-5 788	-7 005	-12 463	-12 644	-8 004
n Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-28 043	-57 344	-48 891	-63 770	18 373	-13 110
n Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action						
n Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-1,43	-2,92	-2,66	-2,03	1,68	-0,48
n Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-1,73	-3,54	-3,02	-3,94	1,14	-0,81
n Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-	-
Personnel						
n Nombre de salariés	1 671	1 770	1 479	1 480	1 295	1 287
n Montant de la masse salariale	106 292	87 706	91 110	84 469	70 743	68 498
n Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres, etc.)	48 695	40 410	42 197	41 114	34 710	32 197